

FEVRIER 2008

SCIENCES

Les scientifiques s'interrogent sur l'intérêt écologique des agrocarburants

LE MONDE | 01.02.08 | 17h29 • Mis à jour le 01.02.08 | 17h29

Comment a-t-on pu s'engager aussi rapidement dans la production d'agrocarburants ? C'est la question qu'ont fini par se poser, un peu interloqués, les quelque cinquante chercheurs et experts participant à un séminaire sur "Agrocarburants et développement durable" organisé à Grenoble par le service de la recherche du ministère de l'écologie les lundi 28 et mardi 29 janvier.

En 2003, les principaux pays occidentaux ont engagé des plans ambitieux de développement des agrocarburants. Depuis lors, les études se sont succédées qui, pour l'essentiel, en ont démenti l'intérêt environnemental. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'ONU, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Chambre des communes britannique ont produit des rapports à la tonalité critique, ainsi que nombre d'articles scientifiques.

"Les études de bilan énergétique des filières présentent des écarts gigantesques", a souligné Jean-Christophe Bureau, de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA). On va ainsi d'un gain de onze unités d'énergie produites pour une consommée dans la chaîne de production des agrocarburants, à une perte de seize unités ! "L'analyse globale de ces études, a poursuivi M. Bureau, conduit à conclure que le coût de la tonne de rejets de CO₂ évitée (par substitution aux hydrocarbures d'origine fossile) est bien supérieur à ce qui est recommandé." Il atteint 300 euros pour l'éthanol d'origine végétale, quand le prix de référence en France est de 25 euros.

L'impact environnemental du développement projeté des agrocarburants est notable. En Europe, il se ferait par mise en culture des jachères. *"Or de nombreuses espèces de plantes ou d'oiseaux sont déjà en situation précaire. Les mesures de protection ont beaucoup bénéficié des jachères, a indiqué Serge Muller, de l'université de Metz. Le développement des agrocarburants est incompatible avec l'engagement international qu'a pris la France de stopper l'érosion de la biodiversité en 2010."*

Des résultats surprenants sont apparus. Ainsi, en raison d'une mauvaise combustion, certains agrocarburants pourraient conduire à une augmentation des émissions de polluants atmosphériques, comme le protoxyde d'azote. De même, du fait que le colza absorbe mal l'engrais azoté, son développement en culture énergétique risque de provoquer une augmentation des pollutions de l'eau.

Quant aux agrocarburants dans les pays tropicaux, s'ils présentent des rendements énergétiques bien meilleurs (notamment la canne à sucre), leur développement se produit en partie par la déforestation. La concurrence avec les cultures alimentaires peut aussi être nuisible aux plus pauvres, en poussant les prix alimentaires à la hausse. En revanche, bien conduite, l'utilisation de la biomasse pourrait fournir des emplois aux paysans du Sud, qui en manquent cruellement, a souligné l'économiste Ignacy Sachs.

En fait, le développement des agrocarburants a été largement motivé par la volonté de soutenir les céréaliers, mis à mal des deux côtés de l'Atlantique par la baisse des subventions. *"Quand la décision a été prise en 2003 en France de lancer le plan, dit Claude Roy, coordonnateur interministériel pour la biomasse, on n'a pas mesuré tous les impacts sur les marchés agricoles ou sur la biodiversité. Mais ces molécules sont aussi utiles pour la chimie : la vraie logique, c'est d'aller vers la chimie verte."*

Il reste que, concernant la prévention du changement climatique, les agrocarburants semblent d'un intérêt limité. *"Le meilleur moyen est en fait de diminuer la consommation d'énergie", a résumé Patrick Criqui, de l'université de Grenoble. Une autre conclusion du séminaire a été la faiblesse des outils d'évaluation environnementale, sociale et économique, qui conduit les politiques à prendre des décisions mal informées.*

Villes amphibies, îles artificielles

LE MONDE | 02.02.08 | 15h43 • Mis à jour le 02.02.08 | 15h44

Si le réchauffement climatique prévu pour les prochaines décennies a bien lieu, les Pays-Bas seront triplement menacés. La montée des océans et la force accrue des tempêtes mettront à rude épreuve le système de barrages et de polders qui maintient au sec le territoire national, déjà en grande partie en dessous du niveau de la mer. En outre, la multiplication des périodes de fortes pluies en Europe provoquera des crues soudaines de la Meuse et du Rhin, qui traversent le pays. Enfin, les Pays-Bas sont de plus en plus bas : des provinces entières, dont le sous-sol est composé de tourbe, s'enfoncent inexorablement.

Comme ils ont su le faire dans le passé, les Néerlandais se mobilisent. Le puissant corps des ingénieurs en travaux publics reste fidèle à la grande tradition de lutte systématique contre l'invasion de l'eau : il affirme qu'il suffira de rehausser les digues, de renforcer les barrages et les écluses, de multiplier les stations de pompage et de remblayer les dunes côtières, voire de les recouvrir d'asphalte.

Face à cette école "classique", des équipes d'architectes, d'urbanistes, d'entrepreneurs et d'élus locaux tentent d'imaginer des solutions innovantes, en rupture avec la tradition : au lieu de mener une guerre sans fin contre l'eau, pourquoi ne pas réapprendre à vivre un peu en harmonie avec elle ?

Les partisans de l'approche "naturelle" viennent de remporter une première victoire, avec le lancement d'un grand projet national, qui consistera à élargir les lits de la Meuse et du Rhin en détruisant les digues pour les reconstruire plus loin, puis à raser les talus et les bâtiments risquant de faire goulot d'étranglement en cas de crue. Le projet prévoit aussi la création de "rivières vertes", zones à usages multiples qui, selon les périodes, seront tour à tour des prairies, des marécages ou des lacs.

Dans les villes, la mise en œuvre de ces nouveaux principes entraînera des bouleversements encore plus spectaculaires, y compris dans les mentalités. L'un des principaux lieux d'expérimentation sera la splendide cité historique de Dordrecht, construite sur une île fluviale, au confluent de quatre cours d'eau et proche d'un estuaire dans lequel la mer s'engouffre à marée haute. Depuis des années, la ville avait prévu de raser une friche industrielle proche du centre-ville pour créer un nouveau quartier d'habitations et d'activités. Pour tenir compte de la future montée des eaux, la municipalité et la commission des eaux (une instance puissante et respectée, élue au suffrage universel) ont modifié le plan initial et inventé un nouveau concept : le quartier amphibie, où l'eau pourra entrer et sortir sans trop perturber la vie des habitants.

Le pourtour du futur quartier sera surélevé grâce à un large talus en arc de cercle, sur lequel on construira des bâtiments classiques. En revanche, le centre sera creusé et transformé en zone inondable capable de stocker l'eau en cas de crue. La grande nouveauté est que cette zone basse sera aussi habitée. Pour cela, la municipalité a demandé à l'entreprise de BTP Dura Vermeer et au cabinet d'architectes britanniques Barker and Coultts de concevoir des maisons d'un genre nouveau. Certaines seront flottantes, construites sur des pontons en bois et en polystyrène enrobé de béton. D'autres seront "amphibies" : leurs pontons seront simplement posés sur le sol en période de basses eaux et se mettront à flotter quand viendront les crues. Pour qu'elles ne partent pas à la dérive, elles coulisseront autour d'un pilier central planté dans le sol. Il y aura aussi des maisons carrément "inondables" : le rez-de-chaussée sera construit et équipé en matériaux résistants à l'eau et toute l'électricité sera installée près du plafond. De même, les rues et les trottoirs du quartier seront en fait des pontons flottants articulés. Les espaces publics seront parfois des parcs et des esplanades, parfois des lacs et des petits ports de plaisance.

Chris Zevenbergen, l'un des responsables de la société Dura Vermeer, semble très sûr de lui : *"Au début, on nous a pris pour des fous furieux, mais l'idée qu'un même lieu pouvait avoir plusieurs usages a été vite adoptée dans un petit pays surpeuplé comme le nôtre. Nous allons réapprendre aux architectes et aux ingénieurs hydrauliques à travailler ensemble. Nous ferons appel à des technologies éprouvées. Par exemple, nous savons déjà faire des pontons légers et solides, qui restent stables dans les vagues."* Sa société a construit un lotissement pilote de cinquante maisons flottantes et amphibies, à Maasbommel.

Reste à savoir si le grand public aura envie de s'installer dans ces quartiers aquatiques. Les premières études menées par des agents immobiliers sont très positives pour les maisons flottantes, mais le concept de maison inondable est plus difficile à vendre.

D'autres experts militent pour que les Pays-Bas se lancent dans une nouvelle ère de grands travaux, par exemple pour surélever certains polders avec du sable venu du fond de la mer du Nord - une opération impensable dans le passé, mais désormais réalisable grâce à la puissance des engins de terrassement et aux techniques de fertilisation des sols.

Adrian Geuze, célèbre architecte et urbaniste de Rotterdam, a conçu un projet encore plus ambitieux : la création, à une trentaine de kilomètres au large des côtes de la Flandre et de la Hollande, de cinq îles artificielles longues et étroites. La plus grande pourrait atteindre 100 km de long. *"C'est moins cher et moins difficile qu'il n'y paraît*, affirme M. Geuze. *D'ailleurs, nos entreprises sont en train de construire les îles artificielles de Dubaï.*" La forme et la taille des îles seront calculées en tenant compte de milliers de facteurs naturels. Elles seront "dynamiques", c'est-à-dire que leur littoral évoluera sous l'influence des vents, des marées et des courants. Elles protégeront les régions côtières des tempêtes en brisant la force des vagues et permettront de stabiliser le littoral continental, en diminuant l'amplitude des marées et en limitant l'érosion. On pourra y faire pousser des forêts et des prairies, y installer des bases de loisirs et même un port industriel, pour soulager l'encombrement de Rotterdam. La vie pourra se développer, car les dunes artificielles retiendront les eaux de pluie et deviendront des nappes phréatiques.

Malgré ces projets futuristes, les Pays-Bas savent qu'ils doivent aussi se préparer au pire. En novembre 2008, le gouvernement organisera un exercice d'alerte d'envergure nationale, destiné à tester l'efficacité des services publics et d'urgence en cas d'inondation catastrophique.

Yves Eudes (Dordrecht, envoyé spécial)

Plat pays

Plus de 16 millions d'habitants sur 41 528 km², dont un quart situé en dessous du niveau des eaux, une côte battue par la mer du Nord à l'estuaire de trois fleuves (Rhin, Escaut, Meuse) : les Pays-Bas ne seraient rien sans leurs ponts et leurs digues.

BARRAGE ANTI-TEMPÊTE

Fleuron des travaux de génie hydraulique du plan Delta destiné à lutter contre l'assaut des eaux, le Maeslantkering, immense barrage anti-tempête situé dans le Nieuwe Waterweg, près de Rotterdam, a été inauguré en 1997. Le 9 novembre 2007, pour la première fois de son histoire, ses portes se sont refermées pour lutter contre la violence des intempéries.

ENVIRONNEMENT

Le réchauffement de la planète entraîne une "désertification" croissante des océans

LE MONDE | 04.02.08 | 14h30 • Mis à jour le 04.02.08 | 14h30

sur la terre ferme, les déserts se distinguent à l'oeil nu. En mer, le problème est tout autre : il faut l'aide d'un satellite capable de voir la "couleur" de l'océan. En utilisant les images de l'instrument SeaWiFS (Sea-viewing Wide Field-of-view Sensor), en orbite depuis 1997, des océanographes menés par Jeffrey Polovina (National Oceanic and Atmospheric Administration, NOAA) ont dressé la carte des grands déserts océaniques et, surtout, sont parvenus à en déterminer l'évolution depuis une décennie.

Leurs travaux, à paraître dans la revue *Geophysical Research Letters* (GRL), montrent une progression rapide de ces zones biologiquement peu actives. Depuis 1998, ces "déserts" ont gagné environ 6,6 millions de km², soit douze fois la superficie de la France métropolitaine. Sous l'influence du changement climatique en cours, l'accroissement des zones stériles de l'océan est prévu par la théorie. Mais la cadence observée est "*considérablement supérieure aux prévisions des modèles récents*", écrivent les chercheurs.

En mer comme sur les terres émergées, le désert est un espace privé de végétaux photosynthétiques. Les chercheurs ont donc cartographié les zones où la quantité de chlorophylle - donc de micro-algues - est très faible. La superficie de ces zones augmente dans quatre bassins : Atlantique nord et sud, Pacifique nord et sud. L'Atlantique nord est le plus touché avec une croissance moyenne de ses déserts de 8,3 % par an. L'océan Indien, lui, semble relativement épargné.

Comment s'explique le phénomène ? Les chercheurs sont parvenus à le mettre en relation avec la température des eaux de surface. Plus celle-ci s'accroît, moins l'activité photosynthétique y est forte : lorsque les couches supérieures de l'océan - celles qui bénéficient de la lumière du soleil - sont plus chaudes, elles tendent à moins se mélanger aux eaux des profondeurs, qui sont froides.

Or ce mélange est nécessaire à la croissance du plancton végétal puisque ce sont les eaux profondes qui, poussées par les courants marins, amènent vers la surface les nutriments indispensables à la croissance du phytoplancton. D'autres phénomènes peuvent aussi être invoqués, comme le ralentissement des courants marins, dû à l'afflux d'eau douce aux latitudes moyennes et hautes.

Les principales explications tiennent au changement climatique en cours. "*Il est cependant impossible d'affirmer que la tendance que nous observons sur les dix dernières années est en intégralité due au réchauffement climatique, ni qu'elle va se poursuivre dans l'avenir*", précise cependant Mélanie Abécassis (université d'Hawaï, Honolulu), coauteur de ces travaux. Les modèles simulant le réchauffement climatique prévoient une expansion des déserts océaniques "*dix à vingt fois moins rapide que ce que montrent les observations*", ajoute-t-elle.

Deux conclusions sont donc possibles : soit les modèles sous-estiment considérablement les effets du changement climatique sur la biologie marine ; soit une part du phénomène résulte d'autres facteurs. Il est ainsi possible que l'expansion récente soit, en partie au moins, causée par des cycles décennaux non encore décrits par les scientifiques. Cependant, un indice plaide en faveur d'une solution principalement liée au réchauffement. "*Les bassins sujets à un appauvrissement de leurs eaux sont tous les quatre soumis à des forçages (c'est-à-dire des contraintes externes) différents, pourtant ils semblent suivre la même tendance*", observe ainsi Mélanie Abécassis.

Parvenir à trancher la question revêt une importance certaine : la désertification des océans aura un impact sur les ressources halieutiques, mais aussi sur la capacité des océans à absorber le dioxyde de carbone (CO₂). En prospérant, les micro-algues fixent en effet des quantités considérables de CO₂ atmosphérique.

Leur effondrement rapide pourrait donc conduire les climatologues à revoir à la hausse leurs prévisions d'augmentation de température moyenne pour la fin du siècle.

Stéphane Foucart

SANTE

Les infections sexuellement transmissibles progressent en France

Les infections sexuellement transmissibles (IST) – gonococcies (blennorragies), syphilis et infections dues aux chlamydiae – sont en augmentation en France, selon le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH)* de l'Institut de veille sanitaire (InVS), publié mardi 5 février. Les spécialistes craignent que la résurgence des IST (plus connues sous le nom de MST, maladies sexuellement transmissibles) ne témoigne d'une augmentation des prises de risques, avec un danger accru de transmission du VIH (virus du sida).

Quasiment disparue, la syphilis avait fait sa réapparition fin 2000 à Paris. Cette résurgence avait alors conduit l'InVS à créer un dispositif de surveillance volontaire. Quatre-vingt neuf sites ont participé à la surveillance et détecté 2 061 cas de syphilis entre 2000 et 2006. Mais si ce chiffre était en diminution en 2005, le nombre de cas a de nouveau augmenté en 2006 (455 cas contre 339).

"ACCÉLÉRATION DE LA TRANSMISSION" CHEZ LES HÉTÉROSEXUELS

Dans un contexte de diversification des IST, il faut renforcer les campagnes d'information et d'incitation au dépistage de la syphilis, selon le *BEH*. Si l'augmentation des IST touche particulièrement les hommes, les infections féminines liées aux gonocoques sont "en nette progression", avec "une augmentation d'un facteur 3 entre 2005 et 2006". Pour le *BEH*, ces données "suggèrent une accélération de la transmission au sein de la population hétérosexuelle".

Autre IST en hausse, sans doute en partie en raison d'un meilleur diagnostic : les lymphogranulomatoses vénériennes rectales (LGV) dont l'agent infectieux est *Chlamydia trachomatis*. Cette forme de l'infection, qui a émergé en France et dans les autres pays européens en 2003, touche particulièrement les homosexuels. Chez la femme, l'infection causée par cette bactérie est également l'infection sexuellement transmissible bactérienne la plus fréquente. En l'absence de traitement, elle peut avoir des complications graves (grossesse extra-utérine, stérilité).

ECONOMIE

Microsoft, Yahoo!, Google : passe d'armes entre les géants du Web

LEMONDE.FR | 04.02.08 | 15h46 • Mis à jour le 05.02.08 | 16h51

L'intégralité du débat avec Mary Beth Kemp, analyste au cabinet d'études Forrester, mardi 5 février, à 11 h .

Filou : On parle beaucoup d'un rapprochement entre Yahoo! et Google pour contrer l'initiative de Microsoft. Mais est-ce raisonnable de penser que les deux frères ennemis vont se réconcilier ?

Mary Beth Kemp : C'est vrai que Yahoo! considère cela plutôt comme un acte d'agression. C'est une société qui souhaite rester indépendante et qui est en train de chercher d'autres options. Tout cela va faire en sorte que l'intégration des deux sociétés sera assez difficile, si elle se fait.

Ghislain : L'image décriée d'un Microsoft monopolistique, ayant régné sur l'ère de l'ordinateur personnel en imposant ses logiciels et ses formats, est-elle immuable ? Microsoft peut-il redorer son blason en achetant Yahoo! ? Sinon, quelle serait la méthode à suivre ?

Mary Beth Kemp : Je crois que le souci actuel, c'est que Microsoft rapporte ses pratiques de business monopolistiques vers l'Internet. Il ne cherche pas nécessairement à redorer son blason en rachetant Yahoo! mais plutôt à consolider une position sur le marché. En fait, il cherche à protéger ses acquis, son marché de vente de logiciels, en faisant cet achat.

Ghislain : **Beaucoup de commentaires récents laissent entendre que Microsoft est en difficulté, pris à la gorge par Google. Néanmoins, Microsoft, par sa diversification (et notamment sa division Consoles de jeux), n'a-t-il pas un potentiel de diffusion auquel Google n'a pas (encore) accès ?**

Mary Beth Kemp : Oui, justement, c'est l'intérêt de Microsoft : c'est une entreprise qui fait bien d'autres choses qu'Internet. Le souci pour lui, c'est que Google est actuellement en train de l'attaquer sur le fond du business : les logiciels. C'est cette évolution vers le "*software as a service*" qui gêne Microsoft.

Jack : **Le rachat de Yahoo! par Microsoft ne provoquerait-il pas une perte d'innovation et donc une perte de qualité de service pour l'utilisateur ?**

Mary Beth Kemp : C'est vrai que ce sont deux géants qui vont devoir se mettre ensemble, et pendant dix-huit mois à deux ans, essayer de s'intégrer. Donc c'est un travail de fond qui va être l'objectif premier des deux entreprises. On peut imaginer ensuite, par contre, qu'il y aura un plus grand potentiel pour l'innovation grâce à une force de frappe plus importante.

Ghislain : **Microsoft a loupé son virage Web au milieu des années 90 et n'a développé Internet Explorer que dans la forme d'un "Netscape Killer", sans autre perspective que d'écraser son adversaire. N'est-ce pas, face à Google, ce modèle économique qui trouve sa fin ?**

Mary Beth Kemp : C'est ce qu'on voit, oui. Et je crois que c'est pour cela que Microsoft cherche des solutions externes, avec l'achat de Yahoo!.

amadj78 : **Pensez-vous que Google sera à terme l'égal de Microsoft sur le plan des logiciels ?**

Mary Beth Kemp : On est en train de changer la façon de vendre les logiciels. On est donc au début d'un marché. C'est difficile aujourd'hui de dire si ce marché va être plus important ou moins important que celui du logiciel vendu en boîte. Il est trop tôt pour le dire. Mais c'est vrai que c'est le risque.

Jack : **Yahoo! est en nette perte de vitesse par rapport à ses concurrents ces dernières années. La société n'a-t-elle pas intérêt à accepter une proposition de rachat ?**

Mary Beth Kemp : Je crois que la société y a en effet intérêt. C'est pour cela que Microsoft a choisi ce moment pour faire cette proposition. Ce n'est pas la première fois. Cet été, déjà, des rumeurs de rapprochement des deux entités circulaient. Cela dit, Yahoo! ne considère pas que Microsoft est le bon partenaire, et cherche d'autres options.

Mihao : **Quels seraient les points positifs et les points négatifs d'une fusion entre ces deux géants ?**

Mary Beth Kemp : Les points positifs, c'est l'audience. Ensemble, les deux entités arrivent à couvrir 80 % des utilisateurs Web aux Etats-Unis. Du côté publicité, cela représentera un réseau très intéressant pour tout ce qui est publicité en bannières vidéo en ligne. Troisième point, côté technologique : Microsoft a bien sûr un héritage technologique, et Yahoo! amène une ferme de serveurs très évoluée qui peut être intéressante pour développer justement l'offre "*software as a service*". Les côtés plutôt négatifs : il y a sans doute un souci très fort du

futur. Yahoo! ne veut pas être acquise par Microsoft, il y a des questions pour savoir qui va gérer l'entreprise, qui va diriger, qui va être le leader du groupe. Yahoo! est une entreprise d'Internet, Microsoft une entreprise de logiciels, ce qui n'est pas la même chose. La fusion va obliger ces deux entreprises à consacrer beaucoup de temps à s'accorder entre elles. Et pendant ce temps, Google va continuer à avancer, et c'est vraiment le grand problème. Google ne s'arrête pas en attendant que Microsoft et Yahoo! se mettent ensemble. Il y aura aussi un souci de gestion des marques des deux entités. Et enfin, je crois qu'il y a des problèmes potentiels pour tout ce qui est concurrence – les lois anti-trust –, surtout en Europe.

Jack : Le gouvernement américain peut-il autoriser un tel rapprochement ? N'est-il pas contraire aux lois sur la libre concurrence ?

Mary Beth Kemp : C'est en fin de compte eux qui vont décider. Ils viennent d'accorder la fusion Google-DoubleClick la semaine dernière. Ce signal a dû être pris en compte par Microsoft et Yahoo!. Par contre, je crois que la Commission européenne est un peu plus tatillonne face à Microsoft.

sgr : Google contre-attaque en accusant Microsoft de vouloir "monopoliser" Internet, comme c'est le cas avec le logiciel. C'est l'hôpital qui se moque de la charité, n'est-ce pas ?

Mary Beth Kemp : Oui, je crois que c'est naturel que Google s'appuie sur ces arguments. Mais en effet, c'est vrai que c'est assez drôle, sachant la part de marché qu'ils ont dans les moteurs de recherche. "*Do no evil*" !

Wahho_! : Et les internautes-clients ? Qu'ont-ils à retirer de ce duel ?

Mary Beth Kemp : On peut espérer sur le long terme peut-être plus d'innovations. Je ne crois pas que c'est pour les consommateurs que cette fusion est imaginée. C'est peut-être plus pour les clients qui achètent la publicité. Et là, Microsoft parle d'une potentielle consolidation de données consommateurs pour mieux comprendre les comportements des consommateurs en ligne, pour pouvoir mieux cibler par la suite les messages publicitaires.

amadj78 : On peut sentir chez les consommateurs une sorte de ras-le-bol du monopole de Microsoft. N'ont-ils pas intérêt à réorienter leur politique vers des produits plus "populaires" type Freeware ?

Mary Beth Kemp : Le modèle économique de Microsoft aujourd'hui n'est pas basé sur des produits du "freeware", si on parle de logiciels de bureautique. Par contre, c'est vrai que dans l'Internet ils ont bien suivi le modèle de valorisation de l'audience par la publicité, avec bien sûr les autres, avec le portail MSN, etc. Donc il se situe un peu dans les deux camps. Et je crois que c'est cela le défi pour l'entreprise.

Jack : Pensez-vous que Microsoft va se placer sur le marché de l'"open source" pour contrer Google ?

Mary Beth Kemp : Oui. Je crois qu'ils vont être contraints de le faire.

Mihao : Yahoo! a-t-il intérêt à jouer la montre, à faire monter les enchères ?

Mary Beth Kemp : Je crois qu'ils cherchent plutôt des options que de faire monter les enchères. Ils cherchent le "chevalier blanc". Ils discutent avec les fonds de *private equity* (titres financiers de sociétés qui ne sont pas cotées sur un marché). Il paraît que Rupert Murdoch se pose des questions sur d'éventuelles prises d'intérêt pour lui dans la société. Le souci avec le calendrier que Microsoft a choisi, c'est la date de la réunion des actionnaires qui va avoir lieu plus tard cette année, et qui met une pression supplémentaire, car ils ont la

possibilité de dissoudre le conseil d'administration de Yahoo!. L'option pour Yahoo! consiste donc plus à trouver une autre solution qu'à jouer la montre.

Mihao : Quelles seraient selon vous les conséquences en matière d'emploi d'une fusion Yahoo!-Microsoft ?

Mary Beth Kemp : Yahoo! a déjà annoncé la suppression de 1 000 emplois. Microsoft parle d'une économie de 1 milliard de dollars, donc il est fort probable qu'il y aura d'autres suppressions d'emplois.

Iurenzu : Pensez-vous que Google dispose à l'heure actuelle des ressources nécessaires pour contrer l'action de Microsoft ?

Mary Beth Kemp : Je ne sais pas si ça les intéresse d'acheter Yahoo!. C'est vrai qu'il y a eu un contact entre Google et Yahoo! après l'offre de Microsoft. Je ne crois pas non plus qu'une fusion Google-Yahoo! sera acceptée par la Commission de la concurrence. Ce qui ne serait peut-être pas le cas pour une fusion Microsoft-Yahoo!.

Bou : La campagne présidentielle américaine peut-elle avoir une influence ?

Mary Beth Kemp : Non, je ne crois pas. Je ne vois pas en quoi elle pourrait avoir une influence.

Vier : Un autre acteur (surprise) peut-il intervenir dans la bataille ?

Mary Beth Kemp : Oui, tout à fait. D'ailleurs, je crois que c'est ce que Yahoo! souhaite. On avait déjà parlé de fonds de *private equity*. Il y a aussi News Corporation, qui s'est montré intéressé. Cela n'a peut-être pas de sens pour eux, mais on ne sait jamais.

Arnaud_JR : N'est-on pas sur un principe de fusion-acquisition visant plus une suprématie de l'image qu'un rapprochement commercial ? La firme de Seattle peut-elle se permettre de sortir à ce point de son cœur de métier ? Yahoo! n'est-elle finalement qu'une belle prise ?

Mary Beth Kemp : Je ne crois pas que ce n'est qu'une question d'image. Il y a de vrais enjeux d'affaires derrière, qui peuvent être résumés par les relations que Yahoo! a avec les petites et moyennes entreprises, qui vont être par la suite une cible très importante pour les ventes de logiciels "*as service*". Il y a un deuxième intérêt dans le réseau publicitaire qui peut être formé par la fusion de ces deux entreprises. Je crois que les difficultés qu'engendrerait cette fusion démontrent que ça ne peut pas être une sorte de caprice de la part de Microsoft.

Myo : Le marché de la publicité en ligne est-il extensible à l'infini ? Quelle est sa taille actuelle ?

Mary Beth Kemp : Non, ce n'est pas extensible à l'infini. Mais c'est un marché en très, très fort développement, surtout comparé aux autres formats de communication. C'est le seul qui est en croissance. Le marché de la publicité en ligne aujourd'hui en Europe représente 3 milliards d'euros. Il faut ajouter à cela 4,5 milliards en études marketing et 1,5 milliard en campagnes de marketing par e-mails. Aux Etats-Unis, le marketing en ligne en 2007 est valorisé à 18 milliards de dollars. C'est forcément un marché très intéressant pour les deux acteurs. Pour Google, c'est vital. Pour Yahoo! aussi. Microsoft a des intérêts ailleurs. Leur fond d'activité n'est pas cela pour le moment. Pour situer un peu les courbes de croissance, d'ici à 2012, aux Etats-Unis, on prévoit une croissance moyenne de 27 % par an.

azerty_1 : Ne va t-on pas vers un modèle informationnel uniquement basé sur la pub ?

Mary Beth Kemp : En ligne, il est vrai que le modèle par abonnement est toujours mis en question. Certaines sociétés ont abandonné ce système. Le *New York Times*, par exemple.

chpepin : **Dans l'hypothèse d'un rapprochement Microsoft-Yahoo!, 2 options : 1) Microsoft laisse vivre Yahoo! (comme Google avec YouTube) et y ajoute les revenus associés ; 2) Microsoft "tue" Yahoo! en fusionnant les applications. Qu'en pensez-vous ?**

Mary Beth Kemp : C'est justement ça la question. C'est vrai quand on parlait de rationalisation des marques, c'est le cœur du problème : Microsoft va-t-il laisser vivre Yahoo! ? Je crois que oui dans un premier temps, car c'est la seule façon de pouvoir valoriser l'audience qu'ils achètent. Je crois qu'on verra plutôt une intégration derrière, en "back office", qu'une création d'une grande "Microhoo!".

Iurenzu : **La position de Google, menacé par les telcos (entreprises de télécommunications) et par Microsoft, est-elle tenable ? Et pensez-vous que des telcos ou cablos (câblo-opérateurs) pourraient se montrer intéressés également par Yahoo! ?**

Mary Beth Kemp : Pour le moment, je ne crois pas que Google se sente menacé par les telcos. C'est plutôt Google qui cherche à grignoter la part de gâteau en proposant la possibilité de logiciels libres sur les mobiles. Je ne crois pas que ce sera simple, en terme de modèle économique, pour les telcos ou cablos d'intégrer Yahoo! au sein de leur entreprise. Ce pourrait être fait peut-être comme expérience, ou un investissement. Google essaie de pousser vers la neutralité, ce qui n'est pas le cas des autres. C'est donc plutôt pour moi Google qui menace.

Savonarole : **Que vous inspire le phénomène général qui voit les grandes marques se transformer en médias, c'est-à-dire en communauté, en promesse relationnelle et "expérientielle" ? De ce point de vue, le rachat de Yahoo! par Microsoft n'est-il pas vital pour la firme de Bill Gates ?**

Mary Beth Kemp : Je crois que tout va vers la communauté, vers la conversation. En effet, il y a un phénomène général, qui va continuer. Les consommateurs demandent de plus en plus de participation dans les marques, demandent des expériences valorisées et valorisantes. Et je crois que dans l'avenir, nous allons voir la création de communautés comme un point d'entrée, une nécessité pour les marques. Pour répondre à votre deuxième question, je crois que ce qui est vital pour Microsoft, c'est une participation dans la conversation des consommateurs. Je trouverais donc plus intéressants les intérêts que Microsoft a pris dans Facebook que ce qu'ils font aujourd'hui avec Yahoo!. Cela dit, Yahoo! a quelques cartes intéressantes dans le monde des réseaux sociaux, comme Flickr par exemple.

Jack : **Google, Yahoo!, Microsoft, Facebook, YouTube, eBay... En somme, tout se joue en Bourse. N'en restera-t-il qu'un ?**

Mary Beth Kemp : Non. Je crois qu'on va paradoxalement vers un marché plus fragmenté et diversifié du point de vue des communautés des consommateurs que vers un marché consolidé.

Hhao : **Comment voyez-vous évoluer ces offres dans les prochaines semaines ? Ont-elles une chance d'aboutir ?**

Mary Beth Kemp : Je crois que la structure et le calendrier de l'offre de Microsoft font qu'il n'y a qu'un choix : que quelque chose se passe. Soit la proposition de Microsoft aboutit à un rachat de Yahoo!, soit Yahoo! se verra contraint de trouver une autre solution, achat ou influx de fonds extérieurs.

Chat modéré par **Olivier Dumons**

SANTE /PROCES

Hormone de croissance : le procès d'un scandale sanitaire

LE MONDE | 05.02.08 | 15h38 • Mis à jour le 05.02.08 | 15h38

Il s'appelait Yliassyl, il avait 15 ans. Atteint de nanisme hypophysaire, un déficit hormonal qui entraîne à l'âge adulte une taille inférieure à 1,40 m, il avait été traité de l'âge de 7 à 12 ans par des hormones de croissance d'origine humaine. A l'adolescence, Yliassyl présente des troubles neurologiques sévères et on diagnostique sur lui la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Le 2 décembre 1991, son père porte plainte avec constitution de partie civile pour "*blessures involontaires*". Une semaine plus tard, le 9 décembre, Yliassyl meurt.

C'est le début d'un long, très long parcours judiciaire, qui aboutit, dix-sept ans plus tard, à la comparution devant la 31^e chambre du tribunal correctionnel de sept prévenus, poursuivis pour "*homicides involontaires*" et "*tromperie aggravée*". Depuis l'ouverture de l'information judiciaire, 110 personnes sont décédées de cette maladie par contamination. Les victimes ont toutes reçu par injection un ou plusieurs lots d'hormones de croissance de la marque France Hypophyse pendant une période de deux ans, de 1983 à 1985. Parmi elles, David, 18 ans, Nicolas, 13 ans, Isabelle, 12 ans, Youssef, 21 ans, Farid, 11 ans, Nassima, 14 ans...

Le procès qui s'ouvre mercredi 6 février est celui d'une douloureuse "*exception française*". Le pays compte en effet à lui seul plus de la moitié - 58 % - des cas de maladie de Creutzfeldt-Jakob dans le monde, déclenchés par un traitement à l'hormone de croissance dite "*extractive*", c'est-à-dire provenant de glandes hypophysaires prélevées sur des cadavres qui étaient potentiellement contaminés par le prion responsable de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Le tribunal s'est donné quatre mois pour examiner la responsabilité des acteurs de cette catastrophe sanitaire. Ce sont aujourd'hui pour la plupart de vieux messieurs, médecins ou pharmaciens, qui ont largement dépassé l'âge de la retraite. Car, à l'instar de celle du sang contaminé, cette affaire s'est longtemps heurtée à des difficultés juridiques liées à l'enchevêtrement des responsabilités médicales et administratives.

Instruit par la juge Marie-Odile Bertella-Geffroy, le dossier de l'hormone de croissance a dû se frayer un chemin entre les risques de la prescription des délits poursuivis et les innovations introduites par la loi Fauchon du 10 juillet 2000, qui, en proposant une nouvelle définition des délits non intentionnels, a considérablement restreint la possibilité de mise en cause des décideurs dans les affaires sanitaires.

Le non-lieu général prononcé en juin 2003 dans l'affaire du sang contaminé et la crainte d'une répétition ont incité le parquet à ajouter en 2004 des poursuites pour "*tromperie aggravée*", plus aisées à mettre en oeuvre que l'homicide involontaire.

Au centre du débat figure l'association France Hypophyse, alors présidée par le professeur Jean-Claude Job et qui réunissait à parité des pédiatres et des représentants du ministère de la santé, ainsi que l'Institut Pasteur, l'Inserm et la Pharmacie centrale des hôpitaux. Cette association a obtenu un monopole de fait d'autorisation d'attribution de l'hormone de croissance et a organisé un dispositif de collecte nationale des hypophysaires. Une fois collectées, celles-ci étaient extraites et purifiées par une unité de l'institut Pasteur, URJA, puis cédées sous forme de poudre à la Pharmacie centrale des hôpitaux qui se chargeait du conditionnement et de la distribution aux patients.

Dans son ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel, la juge relève que la contamination des enfants traités "*n'a été possible qu'en raison des multiples fautes caractérisées à tous les stades de l'organisation française du traitement par l'hormone de*

croissance extraite d'hypophyses humaines (hGH). Si, en théorie, il existait des règles, les pratiques se sont avérées différentes. Les graves fautes d'imprudence et de négligence ont été révélées avec un effet cumulatif et une intensité plus grande au cours de la période allant de janvier 1983 à juillet 1985".

Une enquête de l'IGAS, lancée en 1982, avait déjà décelé un certain nombre d'anomalies dans le système de collecte des hypophyses humaines dans les hôpitaux. Mal reçues par France Hypophyse, ses recommandations n'auraient pas été suivies d'effet. L'instruction a de son côté relevé des *"imprudences nombreuses et caractérisées"*, comme des prélèvements dans des établissements non habilités ou réalisés hors de tout contrôle médical par des agents d'amphithéâtre, payés en espèces.

Sont également mises en cause des défaillances de *"traçabilité"* sur l'ensemble de la chaîne et les conditions de traitement des hypophyses par le laboratoire URJA qui, selon l'ordonnance de renvoi, *"n'avait aucun savoir-faire en matière d'industrie du médicament et aucune contrainte institutionnelle du fait que sa production n'était pas soumise aux règles de l'autorisation de mise sur le marché"*.

Parmi les facteurs *"cumulatifs"* de la catastrophe sanitaire, on trouve aussi l'hypercentralisation française, qui obligeait les enfants à suivre le traitement hGH proposé par France Hypophyse, alors qu'au même moment, trois firmes industrielles produisaient et vendaient ce médicament dans le monde entier. Aucune d'entre elles, souligne la juge, n'a eu à déplorer de cas de maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Le deuxième facteur est celui du retard mis par la France à substituer des hormones de synthèse aux hGH, en dépit des alertes liées aux premiers cas de contamination de patients traités avec des hormones d'origine humaine en 1985 aux Etats-Unis, qui avaient incité des laboratoires à retirer leurs produits ou à modifier leur processus de préparation. Les experts français avaient alors estimé que les mises en garde des firmes industrielles, pressées de lancer leur traitement à base d'hormones de synthèse, n'étaient qu'un... *"magnifique coup de marketing"*.

Pascale Robert-Diard

CULTURE

Enquête

Golfe Persique : surenchère de méga-projets culturels

LE MONDE | 05.02.08 | 16h43 • Mis à jour le 05.02.08 | 16h44

l'annonce de la création d'un nouveau "Louvre" dans les sables d'Abu Dhabi, certains ont cru déceler le caprice d'un cheikh. Si tel est le cas, il convient alors de parler d'épidémie tant la carte culturelle du Golfe arabo-persique connaît de bouleversements.

ABU DHABI.

Derrière l'enseigne du Louvre, quatre autres réalisations monumentales doivent voir le jour d'ici 2015 : trois musées - dont le plus grand "Guggenheim" du monde - mais aussi un immense centre consacré aux spectacles vivants (25 000 m², cinq auditoriums) dessiné par l'architecte anglo-irakienne Zaha Hadid.

Le virus de la culture n'a pas touché ce seul émirat. Les voisins de Dubaï veulent bâtir un opéra et un grand auditorium et devraient accueillir la dernière implantation du mondialement populaire Cirque du Soleil (Québec). Sans oublier la construction du quartier Lyon-Dubaï : un concentré, sur 400 hectares, de la capitale des Gaules, avec l'Institut des tissus, le Musée des beaux-arts et la cinémathèque de l'Institut Louis-Lumière.

QATAR.

Ce richissime émirat n'a pas ménagé ses efforts. Une demi-douzaine de musées d'ampleur sont en gestation. Le musée des arts qataris, commandé au Français Jean Nouvel - déjà à l'oeuvre à Abu Dhabi - en est encore aux esquisses. Mais le vaste musée des arts islamiques, confié aux artisans du Grand Louvre, l'Américain Ieoh Ming Pei et le Français Jean-Michel Wilmotte, ouvrira ses 35 000 m², à Doha, au printemps.

BAHREÏN.

Petit pays de la région, il va se doter de trois nouveaux musées et d'un grand théâtre. Là encore, ces bâtiments sortiront des ateliers de grands noms de l'architecture : Zaha Hadid, encore, mais aussi le Japonais Tadao Ando ou les Français d'Architecture studio.

Bahreïn constitue, il est vrai, une exception dans la région. *"Vieille civilisation sédentaire, elle dispose d'une population très éduquée et d'une classe moyenne autochtone"*, insiste l'urbaniste Jean-Paul Lebas, qui conçoit actuellement la ville nouvelle de North Bahrein. La demande culturelle y est vive. L'actuel Musée national accueille près de 100 000 visiteurs par an, pour une population de 700 000 habitants. *"A Dubaï, pays de Bédouins nomades, c'est exactement l'inverse"*, poursuit Jean-Paul Lebas, qui coordonne également le projet Lyon-Dubaï. *Leur défi, aujourd'hui, c'est de sortir de la seule culture de consommation."*

OBJECTIFS.

Chaque émirat porte en effet sa propre histoire. Bahreïn a un double objectif, avec d'un côté la transformation de vieilles demeures restaurées en bibliothèques, maison de la poésie ou petit auditorium, de l'autre la construction de grands équipements culturels. Abu Dhabi, à l'inverse, a parié sur les établissements de prestige. Ses cinq réalisations et leurs architectes stars coûteront plus de 2 milliards d'euros d'investissement. Pour le plus riche des sept émirats arabes unis, il importe de contrer le succès économique du voisin de Dubaï, autre membre de la fédération. Ce dernier, qui a compris la menace, tente donc d'ajouter à son image de paradis du business et du loisir, une dimension culturelle.

Vieille terre culturelle, disposant depuis 1970 d'une des plus belles collections d'art islamique au monde, le Koweït a abandonné le terrain, trop occupé à panser les plaies de la première guerre du Golfe et à limiter les ravages de la pollution. Qatar a donc pris sa place dans la compétition locale.

CHANGEMENTS.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Qu'ils regorgent encore de pétrole ou de gaz, comme Abu Dhabi et le Qatar, ou qu'ils en aient épuisé une partie des stocks, comme Dubaï et Bahreïn, tous se préparent aux changements. *"Ils savent que le pétrole n'est pas éternel et ils ont compris le discours sur l'économie de la connaissance"*, souligne Yves Gonzalez-Quijano, directeur du Groupe de recherche et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient (Gremmo, CNRS), animateur d'un site sur la culture arabe (culturepolitiquearabe.blogspot.com). *Contrairement à nous, ils considèrent la culture comme un investissement."*

Dans ces pays très largement peuplés d'immigrés, il en va de la constitution d'une communauté nationale. *"Mais aussi du recrutement d'élites venues des pays occidentaux"*, renchérit David Staples, directeur de Theatre Project Consultants, un bureau d'études anglais impliqué dans la plupart de ces grands projets. *Lorsque vous tentez d'attirer des chercheurs en médecine, des ingénieurs ou des professeurs d'université, vous ne pouvez pas seulement leur proposer des revenus nets d'impôts. Il leur faut aussi une qualité de vie."*

Le rêve des élites locales de voir le Golfe prendre le relais de l'Egypte ou du Liban comme escale entre l'Asie et l'Europe est à ce prix. La constitution à Qatar d'un grand orchestre symphonique ou l'accord passé entre Dubaï et le London Philharmonic Orchestra en témoignent.

Les responsables locaux y ont même trouvé un intérêt personnel. Partout, le secteur de la culture a été confié aux branches latérales des familles régnantes ou aux femmes. Cheikh Sultan, à Abu Dhabi, Cheikha Mei, à Bahreïn, ou Cheikha Mozah, la femme de l'émir, à Qatar, ont ainsi pu exprimer leur dynamisme.

INTERROGATION.

Quelle est la pérennité de ces structures ? *"Le scénario rose, c'est une population éduquée, des équipements bien dirigés avec un éventail d'événements variés pour les populations d'origine arabe, asiatique et occidentale, analyse David Staples. Le scénario noir ce sont des coquilles vides."* Pas à exclure, reconnaît l'entrepreneur, *"car plus on utilise ces équipements, plus ça coûte d'argent. Mais je voudrais au moins qu'on leur donne une chance"*. En somme, que l'on prenne les ambitions du Golfe au sérieux.

Nathaniel Herzberg

CULTURE / ART DE VIVRE

France - Etats-Unis, la fracture alimentaire

LE MONDE 2 | 08.02.08

Au pays du foie gras, bien manger est affaire de plaisir. Dans celui du hamburger, la chose semble bien plus technique. Telles sont, entre autres, les conclusions de *Manger* (Odile Jacob), passionnante enquête que le sociologue Claude Fischler a menée auprès de six mille personnes dans six pays.

Claude Fischler fréquente depuis longtemps un ami américain passionné de gastronomie, dont le comportement alimentaire n'a cessé de le surprendre. Ce psycho-sociologue qui adore les glaces Berthillon débarque de l'avion de New York à 6 heures du matin, fonce droit sur l'île Saint-Louis, attend l'ouverture de la boutique et s'y précipite pour déguster glaces et sorbets. *"Et pas qu'une, mais tous les nouveaux parfums. A n'importe quelle heure, par n'importe quel temps."*

Son comportement est tout aussi déroutant au restaurant où, lors d'un repas foie gras, il tient à manger l'escalope chaude avant la terrine froide en dépit des usages français. *"Il n'obéit à aucune règle, sinon les siennes."* C'est ainsi (en partie) qu'est venue l'idée au sociologue Claude Fischler, directeur de recherches au CNRS, de comparer Américains, Français et Européens face à l'alimentation dans une enquête qui a duré plusieurs années et concerné plus de six mille personnes dans six pays : Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Allemagne, Italie et Suisse.

Le résultat, publié dans le livre *Manger : Français, Européens et Américains face à l'alimentation* (Odile Jacob), est sans appel : il existe une véritable fracture alimentaire entre les pays anglo-saxons et leurs homologues européens, particulièrement nette entre la France et les Etats-Unis. Le divorce commence dès l'interprétation du mot nourriture (food). Pour les Américains, *"il s'agit de nutrition ; il s'agit de la sphère du personnel et même de l'intime ; il s'agit de liberté et de responsabilité individuelles. Chez les Français (...), c'est plutôt le registre de la sociabilité et de la commensalité (le partage de la table) ou, pour le dire dans le langage des interlocuteurs, de la convivialité"*.

On comprend mieux l'usage inflationniste de ce mot dans les messages publicitaires et les communiqués de presse de l'agroalimentaire...

CONVIVIALITÉ CONTRE NUTRITION

Si la santé est présente dans tous les discours, " elle est directement, explicitement et pour ainsi dire techniquement affirmée " par les Américains mais " elle est secondairement ou implicitement présente dans les propos européens, en particulier continentaux, comme l'un des effets nécessaires du bien-manger plutôt que sa substance même ".

Ce bien-manger dépend du produit, qui est envisagé différemment de part et d'autre de l'Atlantique. Pour un Italien, c'est "manger peu et bon, des choses saines, des choses non surgelées, les choses du jardin, de la viande de première qualité, du bon vin" ou, pour une Française, "manger de la bonne qualité, des produits frais, des produits variés, c'est manger équilibré". Les Américains évoquent peu les qualités gustatives ou sensorielles des produits. Ils les considèrent plus sous un angle diétético-sanitaire : "Manger les aliments et les légumes dont vous savez qu'ils garderont votre corps sain, rester à l'écart des choses trop grasses même si c'est bon, essayer de prendre cinq petits repas par jour pour faire fonctionner votre métabolisme."

Pour les uns, "la santé procède de cet ordre général dans lequel la qualité des produits, leur naturalité et leur fraîcheur sont le garant de l'équilibre" et pour les autres, "elle procède de la somme des décisions des individus qui doivent être fondées en science et en raison", analyse Fischler.

LE PLAISIR

L'occurrence du mot "plaisir" dans les réponses des personnes interrogées souligne cette différence : un Français y fait référence cinq fois plus qu'un Américain. "Le rapport français à l'alimentation se caractérise par deux dimensions que l'on peut résumer par deux mots-clés : plaisir et convivialité. Les deux termes sont complémentaires et nécessaires l'un à l'autre : pour bénéficier de la légitimité à laquelle il peut prétendre, le plaisir doit satisfaire à une exigence importante, celle du partage et de la sociabilité. C'est le plaisir pris en commun, alors que la gratification solitaire, comme dans d'autres domaines, reste pour le moins suspecte."

En France et en Italie, l'accent est mis sur la forme du manger – repas structuré, horaires fixes, ordre des mets, partage autour de la table –, qui découle naturellement d'une culture et de traditions qui semblent s'imposer d'elles-mêmes. Finalement, dans ces pays, il est assez "simple" de bien manger, même si l'on déplore la perte de goût et de qualité par rapport aux "produits d'antan".

En revanche, pour les pays anglophones, qui trouvent les aliments plus sains aujourd'hui, l'affaire paraît plus compliquée pour l'individu qui doit affronter une masse d'informations scientifiques ou commerciales – souvent contradictoires – avant de faire son choix personnel. "Serait-ce que trop d'information tue l'information ?" s'interroge Fischler.

Deux autres questions illustrent cette fracture. Interrogés sur leur choix face à deux glaciers qui proposent au même tarif, l'un cinquante parfums différents et l'autre une sélection de dix parfums, les anglophones préfèrent l'abondance alors que les continentaux européens se satisfont d'un choix restreint. "Une majorité de répondants américains ne veulent décidément laisser à personne le soin de faire le choix pour eux ni même de les aider dans cette tâche, par exemple par une présélection..."

Réactions également diamétralement opposées au moment de s'acquitter de l'addition. Pour une table de quatre personnes, les Français divisent la note en quatre parts égales, les Américains paient chacun pour ce qu'ils ont consommé. Toujours la même opposition entre la commensalité et l'individualisation.

DU "TRADITIONNEL" VERS UNE MODERNITÉ "INDIVIDUALISTE"

Interrogés sur quatre représentations métaphoriques de la relation entre le corps et les aliments (l'arbre, le temple, la voiture et l'usine), Français et continentaux choisissent largement l'arbre, qui renvoie "à la nature, à l'identité locale, à l'ancrage ou l'enracinement

dans un terroir et une culture, à un équilibre entre l'homme et son environnement". Anglais et Américains privilégient les métaphores mécaniques, qui renvoient à une conception de l'alimentation fonctionnelle, quasi technique. *"Le mangeur se vit en somme comme ingénieur de son corps et de sa propre alimentation qu'il lui faut concevoir et construire pièce à pièce."* La pompe à essence où l'on vient faire le plein plutôt que la table où l'on se ressource.

Ces comportements, aggravés par l'inégalité des ressources, ont donné le résultat que l'on sait aux Etats-Unis : 30 % d'obèses, cinq fois plus qu'en France. Faut-il craindre que le modèle américain de la *"nutrition rationnelle et personnalisée"* finisse par dominer celui du *"partage et de la commensalité"* en vigueur chez nous ? La logique populaire le voudrait, puisque *"tout ce qui se passe aux Etats-Unis arrive ici vingt ans après"*. Celle du marché, source d'érosion des habitudes et des traditions, semble également y conduire : la junk food et les boissons gazeuses poursuivent leur progression parmi les jeunes générations, séduites par le snacking, le grignotage permanent.

La fascination avouée du nouveau président pour l'Amérique du hamburger ne peut qu'y contribuer. Pourtant, Claude Fischler – sans optimisme exagéré – explique que la France peut résister à cette évolution générale du *"traditionnel"* vers une modernité *"individualiste"*. *"Il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain"*, proteste-t-il en soulignant que, chaque jour à 12 h 30, 54 % des Français sont toujours à table. Le pic de fréquentation ne concerne que 17 % des Anglais, à 13 h 10. Mieux, 80 % de la consommation des fast-foods ont lieu aux heures des repas, preuve d'une belle persistance de ce rituel, creuset de la *"socialité"* qui caractérise les Français. *"En outre, nous sommes à un moment où les problématiques de l'environnement et de la santé sont en train de s'amalgamer, où l'industrie agroalimentaire, attaquée de toute part, doit redorer son image ; où, plutôt que d'assommer les gens à compter les calories et les Oméga 3, on se préoccupe de la nourriture des cantines scolaires."* Tous ces éléments créent, selon lui, un cadre favorable à une meilleure résistance du modèle *"convivial"* français. Les résultats de l'enquête indiquent cependant une tendance à l'érosion : *"Le fait que les jeunes, de sexe masculin, les plus éduqués, les plus citadins et les moins croyants soient, dans tous les pays, plus du côté de l'individualisation semble bien montrer que l'on est en présence d'un processus de changement généralisé à travers toutes les cultures envisagées."* Rendez-vous dans vingt ans. Pour une nouvelle enquête.

JP Géné

CULTURE / SOCIETE / INFORMATIQUE

Le livre au pays des écrans

LE MONDE 2 | 14.02.08 |

L'édition est-elle à l'aube d'une révolution ? Une nouvelle génération d'appareils électroniques prétend faire de nous des lecteurs sans papier. Nous avons rencontré des adeptes du livre numérique, et testé ce nouveau mode de lecture.

Tout est parti d'un pari stupide et moderne à la fois : lire *Guerre et Paix* sur un téléphone portable ou sur un assistant personnel (PDA). Stupide, car lorsqu'on apprend à nager, on ne traverse pas la Manche dès le premier jour. Moderne, car de plus en plus de personnes lisent des romans et des essais sur des objets électroniques de tailles diverses (ordinateurs, PDA, téléphones...). Surtout visible au Japon et aux Etats-Unis, le phénomène ne devrait pas tarder à gagner du terrain avec le développement d'une nouvelle génération d'appareils : les lecteurs portables dotés d'encre électronique, à l'image du Kindle lancé par Amazon fin 2007. De la taille d'un demi-livre de poche, cet ordinateur connecté en permanence à Internet offre la possibilité de télécharger directement des livres numérisés – appelés e-books – selon le même principe que la vente de musique en ligne. Si sa distribution est pour le moment cantonnée aux Etats-Unis, elle prélude à une vaste guerre commerciale entre fabricants.

Promis à la dématérialisation, le livre est-il à l'aube d'une révolution comparable à celle qui vit le codex remplacer le rouleau ? Cette question en suppose quantité d'autres : quel sera le modèle économique du nouveau système d'édition et de distribution qui sera mis en place ? Comment rendre compatibles les différents formats existants (PDF, Mobipocket, ePub...) avec ces nouveaux périphériques de lecture ? Qu'advient-il des libraires ? Sans oublier l'aspect qui est peut-être le plus important de ce marché naissant : quel accueil vont lui réserver les lecteurs, qu'ils soient amateurs de littérature, fans de mangas ou dévoreurs de journaux ? En d'autres termes, comment lit-on sans papier ?

Le Monde 2 a rencontré des adeptes (français) de ces nouvelles pratiques de lecture sur écran. Pratiques qu'il a également testées. Mais pas en commençant par Tolstoï... Le plus simple, pour débiter, est d'utiliser ce que l'on a sous la main, à savoir un ordinateur portable. Le nôtre n'a rien d'exceptionnel, sinon qu'il est petit (12 pouces) – pas aussi petit qu'un livre traditionnel certes, mais suffisamment maniable et léger pour être trébuché du fauteuil au canapé et du canapé jusqu'au lit, comme un bon vieux bouquin. Reste maintenant à trouver de quoi lire. En français si possible et... gratuitement, car pas question de se lancer dans une nouvelle expérience numérique en déboursant quoi que ce soit. Une navigation rapide sur Internet nous conduit sur Ebooksgratuits.com. Animé par une centaine de bénévoles férus de technologie et de littérature, ce site met en libre accès des livres entièrement numérisés.

A l'inverse des ouvrages scannés (et uniquement scannés) en mode image que propose principalement Google, dans son programme de numérisation de millions de livres, les textes que l'on trouve sur Ebooksgratuits.com ont été "traités" par un logiciel de reconnaissance optique des caractères (OCR), puis relus attentivement par des yeux humains, avant d'être corrigés manuellement. Ô combien fastidieuse, cette chaîne de fabrication explique le peu d'ouvrages disponibles : 1 500, ce qui n'empêche pas ce site d'être l'un des mieux fournis du secteur. S'y trouvent principalement, dans plusieurs formats, des œuvres classiques passées dans le domaine public, soit soixante-dix ans après le décès de leur auteur.

JULES VERNE EN VERSION RÉTRO-ÉCLAIRÉE

En ce qui nous concerne, le choix est rapide, naturel, évident : va pour un Jules Verne. L'inventeur du roman scientifique d'anticipation aurait adoré l'idée que ses ouvrages puissent être lus un jour par le truchement de circuits électroniques. On opte toutefois pour le PDF d'un roman court : *Une ville flottante* (1871), en raison d'un léger pressentiment – genre : arriverais-je jusqu'au bout ? Fausse inquiétude... La première sensation est en effet plutôt favorable. Le texte n'a pas grand-chose à envier à une impression traditionnelle. La police choisie (du Georgia) est élégante et le corps (16 points) parfaitement adapté au format choisi. Quelques libertés typographiques ont certes été prises dans le but d'aérer le document – les paragraphes sont ainsi plus espacés que dans un livre papier. Mais que les puristes se rassurent : les guillemets sont bien français et les césures de mots ont été faites dans les règles de l'art. Tout va bien, donc.

Las, pas pour longtemps. Lire sur un écran rétro-éclairé à cristaux liquides (LCD) peut, à la longue, être un supplice pour une paire de globes oculaires normalement constitués. Rien à voir avec une navigation sur le Net, ni même un travail de rédaction. Lire suppose de déchiffrer des caractères, de comprendre un texte, voire de l'interpréter : autant d'actions qu'il est épuisant de répéter avec une lumière en pleine face, comme pour un interrogatoire de police. Votre cornée s'enflamme peu à peu, vos yeux papillonnent, votre cœur sent poindre la nausée... Tout dépend évidemment de la constitution de chacun, mais il paraît difficile de poursuivre l'exercice plus de trente minutes d'affilée, même en diminuant la luminosité.

Dans *Une ville flottante*, Verne raconte le voyage entre Liverpool et New York d'un paquebot transatlantique, le Great Eastern. A la moindre vague, celui-ci est pris d'un roulis pénible, qui provoque "un horrible mal de mer, à la fois contagieux et épidémique". On ne saurait trouver meilleure métaphore... Après la houle, le calme plat. Très plat, même. Aussi plat que cet objet de 8,5 mm d'épaisseur, à peine plus grand qu'un livre de poche (188 mm × 118 mm) et léger comme les cahiers de brouillon de notre enfance (174 g). Il s'appelle le Cybook et il est produit

par une PME du 13^e arrondissement de Paris, Bookeen. Ici, pas d'écran LCD mais une surface mate composée de millions de microcapsules de couleur noire et blanche. Ce procédé d'encre électronique est la clef de voûte de l'avenir de l'e-book. Une petite dizaine de sociétés dans le monde – dont les géants Amazon et Sony – l'a à ce jour adopté pour fabriquer des tablettes de lecture. Son principal avantage est le confort inégalable qu'il offre à des yeux humains. L'appareil peut être employé des heures entières sans risque pour la rétine, et en pleine lumière, comme un livre normal.

D'un coût de 350 euros, le Cybook n'en reste pas moins un véritable ordinateur. A condition d'utiliser un format de texte dynamique, on peut ainsi grossir la taille des caractères, changer la police ou encore naviguer d'une page à l'autre à l'aide d'un bouton intégré. Last but not least, sa mémoire peut contenir 200 titres et même 10 000 avec une carte SD de 2 Go. Sauf que voilà : il n'y a pas 10 000 ouvrages numérisés sur le marché français. Le catalogue est d'une pauvreté dramatique, tout particulièrement en matière de nouveautés. Les principaux sites de vente en ligne, comme Mobipocket et Numilog, ont beau proposer des titres émanant de maisons reconnues (Gallimard, P.O.L., Phébus, Le Rocher, Le Dilettante...), les références sont peu nombreuses et datent, pour la plupart, d'il y a quelques années. L'édition française a décidé, à l'évidence, de se hâter lentement dans le maquis numérique. Loin, très loin, de son homologue anglo-saxonne, qui propose déjà des e-books par dizaines de milliers...

UN HÉRISSEMENT À L'ENCRE ÉLECTRONIQUE

Mais revenons à nos moutons. Ou plutôt : à notre hérisson, puisque la seule " nouveauté " qui suscite notre curiosité est en effet *L'Élégance du hérisson* de Muriel Barbery. Sorti en octobre 2006, ce best-seller de Gallimard a été vendu à près de 700 000 exemplaires. Le lire sur encre numérique et en format Mobipocket fera très chic, se rengorge-t-on. Avant de vite déchanter... Première (mauvaise) surprise : l'ouvrage coûte 19 euros, soit un euro de moins que la version papier. Ce qui fait cher quand on sait qu'il a échappé à la chaîne traditionnelle (impression-distribution-commercialisation). L'addition paraît même encore plus salée lorsque l'on découvre que le document est verrouillé par un système de protection anticopie (DRM) qui empêche de le télécharger sur plus de quatre appareils.

Qu'à cela ne tienne. En voiture pour le Hérisson. Et pour la galère ! Dès la deuxième page, une phrase est rendue incompréhensible par un "V" capital mis en lieu et place d'un "l" apostrophe. Un peu plus loin, les deux mots "*mais on*" n'en font plus qu'un : "*maison*". Encore plus avant, alors qu'il est question du village fictif de Proust, Combray, celui-ci apparaît au milieu d'une phrase avec une césure : "*Com-bray*". Un doute nous envahit. On se précipite chez le libraire pour feuilleter l'original. Où l'on découvre que les deux voix du roman – celle de la concierge Renée et celle de la petite fille Paloma – ont été retranscrites avec deux polices de caractère différentes – nuance qui n'apparaît pas sur notre fichier dernier cri. C'en est trop. Fin de la lecture. Muriel Barbery ne nous en voudra pas.

LA VIE CONJUGALE SUR IPHONE

Comment poursuivre ce voyage dans le monde de la lecture sur écran sans essayer le joujou dont toute la planète a parlé fin 2007 : l'iPhone d'Apple ? Ce couteau suisse électronique permet – on le sait – de téléphoner, d'envoyer des textos, de photographier, de surfer sur Internet, de consulter les cours de la Bourse en direct, de visionner des vidéos, d'écouter de la musique compressée... Mais, curieusement, pas de lire. Impossible (pour le moment) d'y télécharger des textes numérisés comme le proposent pourtant la plupart des smartphones ou des PDA.

Ne pas croire, pour autant, qu'Apple a renoncé au marché de l'e-book alors qu'Amazon et Sony y sont déjà... En cherchant un peu, on découvre, en fait, que la firme californienne a passé un accord expérimental avec un éditeur français – Pocket – et seulement sur des extraits de livre. Quelques secondes avec un iPhone sur le site de Pocket suffisent ainsi pour avoir accès gratuitement au premier chapitre de quatre romans différents, mais en version Web.

Prenons le premier, *Les Charmes discrets de la vie conjugale* de Douglas Kennedy. Et regardons-y de près. De très près, même. Myopes, s'abstenir : déchiffrer des caractères en corps 10 sur des lignes de 6,5 cm de long est un plaisir d'entomologiste. L'écran étant ce qu'il est (sa diagonale ne mesure que 3,5 pouces), les pages sont par ailleurs peu fournies en lignes et demandent à être tournées fréquemment. D'où le hic : il faut au moins 3 secondes pour passer de l'une à l'autre page via le réseau GSM d'Orange. Au final, l'utilisateur a l'impression de lire en bégayant, quand il ne s'énerve pas à deviner la suite d'une phrase en suspens. Par exemple : "*L'image respectable de ce Blanc en...*" En quoi ? En route pour la gloire ? En phase avec son époque ? En goulotte ? "*...en veste de tweed et chemise Oxford*".

Mais ce qui trouble le plus n'est pas là. L'iPhone a beau être une merveille de design et de technologie, jamais un appareil de ce type ne reproduira l'émotion sensorielle d'un livre en papier. Comment lire sans pouvoir corner une page, ni caresser son grain, ni l'entendre bruisser quand on la tourne ? Question d'habitude et de génération sans doute, philosophe-t-on à peu de frais lorsque notre œil se trouve être attiré, en haut de l'écran, par une petite icône bien connue : celle d'un caddy. Un clic et nous voilà... sur le site d'Amazon, qui nous propose derechef d'acheter *Les Charmes discrets de la vie conjugale* en version poche pour 7,13 euros. Un livre, un vrai, avec des feuilles en papier. Soulagement...

A lire *Gutenberg 2.0 : le futur du livre*, de Lorenzo Soccavo, M21 Editions, 2007, 180 p., 23 €. Lorenzo Soccavo est le créateur de [Nouvelivraactu](#), un blog francophone de veille sur les nouveaux appareils et systèmes de lecture.

Frédéric Potet

SOCIETE / SECURITE / SURVEILLANCE

Surveillance tous risques, par Michel Alberganti

LE MONDE | 15.02.08

Si vous n'avez rien à vous reprocher, vous n'avez rien à craindre ! L'argument est régulièrement avancé par les défenseurs de l'extension des systèmes de surveillance du public, comme Patrick Balkany, pionnier de l'usage des caméras vidéo dans les rues de la ville de Levallois-Perret, dont il est maire (UMP). Les mesures annoncées par le gouvernement, qu'il s'agisse du triplement du nombre de caméras de surveillance (300 000 aujourd'hui) ou du doublement de celui des radars sur les routes (2 500 prévus pour 2012), vont dans le sens du renforcement d'un tel recours à la technologie pour améliorer la sécurité.

Le 22 janvier, à Bordeaux, Nicolas Sarkozy a exprimé sa volonté que, dans l'avenir, "*les fichiers, les prélèvements et les méthodes d'investigation*" permettent aux policiers "*de passer de la religion de l'aveu à celle de la preuve*". Le chef de l'Etat a confié qu'il "*rêve qu'on généralise les caméras pour tous les véhicules, parce que les caméras, c'est des preuves judiciaires, c'est dissuasif et (cela) vous protège des polémiques*". En juillet 2007, le quotidien *The Guardian* avait révélé un projet, encore confidentiel, du ministère de l'intérieur britannique allant dans le sens de ce vœu présidentiel. Il s'agissait de la transmission en temps réel à la police des informations captées par les caméras de péage automatique, qui identifient les automobiles grâce à leurs plaques minéralogiques. Après la tentative d'attentat à la voiture piégée déjouée à Londres, le 29 juin 2007, M. Sarkozy avait fait remarquer que, avec 30 877 unités, Paris est deux fois moins bien équipée que Londres, qui fait figure de modèle en la matière.

Progressivement, les technologies utilisées pour la surveillance deviennent plus intrusives, et remettent en cause les libertés individuelles. Ce sacrifice est justifié par la lutte contre le terrorisme et, plus généralement, contre les crimes et délits. Mais il constitue également un changement de paradigme de l'action policière. La recherche des coupables cède la place à une surveillance de la totalité de la population dans l'espoir de prévenir les attentats, par exemple.

Cet objectif louable fait appel à un réseau de plus en plus dense de collecte indirecte d'informations d'ordre privé. Les instruments les plus courants de la vie quotidienne deviennent ainsi des espions discrets : cartes bancaires, téléphones mobiles, connexions Internet, passes électroniques de transport (Navigo, Vélib', Libert), badge d'accès aux bâtiments... Parallèlement se constituent des fichiers de police répertoriant à la fois les personnes coupables, les victimes et les individus mêlés à des affaires judiciaires.

La mise en œuvre de tels dispositifs de surveillance s'effectue dans une opacité quasi totale. Comme s'il n'était pas nécessaire d'en informer les citoyens. Cette discrétion, outre l'alimentation des craintes d'une résurgence du Big Brother imaginé par l'écrivain britannique George Orwell (1903-1950), ne favorise pas le débat public. Les récentes campagnes électorales françaises ont ainsi fait l'impasse sur ce qui, pourtant, constitue un véritable choix de société.

L'absence de transparence des systèmes de surveillance ne permet pas aux citoyens *"qui n'ont rien à se reprocher"* d'en comprendre le fonctionnement. Pas question, de ce fait, de discuter des limites ou de la proportionnalité des moyens utilisés par rapport aux menaces ou aux risques. Le principe de précaution ne concernerait donc que les dangers redoutés, jamais les systèmes utilisés pour les prévenir. Or les technologies ne sont pas infaillibles, les dérives restent possibles et les bavures avérées.

En témoignent les plaintes qui affluent à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) de la part de personnes qui perdent leur travail ou butent sur un refus de prêt ou de location en raison d'erreurs dans les fichiers de police. En août 2006, M. F., un voyageur français parvenu à l'aéroport de Houston, aux Etats-Unis, a été arrêté, fouillé et incarcéré avant d'être renvoyé en France. Une femme en arrêt de travail a été privée d'indemnités par sa compagnie d'assurances. M^{me} B. s'est vu refuser une demande de crédit pour un incident de paiement survenu seize ans auparavant et régularisé. Monsieur X., postulant à un emploi dans la sécurité, se heurte à une mention erronée dans le fichier de la police... En 2006, la CNIL a sanctionné financièrement des entreprises aussi importantes que le Crédit Lyonnais et le Crédit agricole.

SUSPECT PERMANENT

Une étude réalisée la même année et publiée par le Parlement européen sur *"la RFID (radio frequency identification) et le management de l'identité dans la vie de tous les jours"* analyse vingt-quatre applications des puces radiofréquences en Europe. On y apprend que le passeport biométrique européen est facilement piratable. Il peut être lu à l'insu de son propriétaire à plus de neuf mètres de distance et même cinquante mètres en laboratoire... A Londres, les informations collectées par la carte RFID utilisée dans les transports publics, l'Oyster Card, ont été utilisées par la police sept fois en 2004 et 61 fois pendant le seul mois de janvier 2006.

Dans un avenir proche, *"il sera plus facile de rassembler et d'analyser les données au niveau de la population entière des utilisateurs"*, prévient cette étude, qui plaide pour une meilleure implication des personnes concernées. Une précaution essentielle dans le cadre de l'entreprise. Mais les Etats sont aussi appelés à la transparence. *"Les gouvernements devraient adopter une position claire sur la question de savoir si les données brutes seront exploitées à des fins d'investigation"*, estime l'étude.

De plus en plus nombreuses, les technologies utilisées pour pister les individus sont largement méconnues du grand public. En revanche, elles sont parfaitement maîtrisées par les criminels les mieux organisés - les seuls, au final, en mesure de les déjouer, voire de les utiliser à leur profit. Une telle inégalité face aux systèmes de surveillance se révèle à la fois absurde et dangereuse. Elle place le citoyen innocent en position de suspect permanent sans même qu'il en soit informé. La démocratie peut difficilement y trouver son compte. Si une *"société sous surveillance"* est en train de s'établir, le moins que l'on puisse attendre des autorités est la plus grande transparence possible dans sa mise en œuvre, et un débat public sur les buts à atteindre et les moyens correspondants. Cela permettrait de sortir d'une logique confondant

systématiquement le plus avec le mieux en matière de systèmes de surveillance. Et cela donnerait au citoyen les moyens de s'assurer qu'il n'a effectivement rien à craindre.

Michel Alberganti (Service Futurs)

SOCIETE / INFORMATIQUE

La police se dote d'outils pour traquer les sites illicites

LE MONDE | 15.02.08

Recettes d'explosifs, propagande terroriste et incitation à la haine raciale vont bientôt rejoindre la pédopornographie sur la "liste noire" des sites Internet illicites interdits en France. Visitant les locaux à Nanterre, jeudi 14 février, de l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC) - la brigade cybercriminalité -, Michèle Alliot-Marie a annoncé l'élaboration d'une charte de "bonnes pratiques" avec les opérateurs pour permettre le blocage de ces sites.

Prenant exemple sur la Norvège, qui prépare un dispositif similaire, la ministre de l'intérieur s'est défendue d'organiser une surveillance "à la Big Brother". Internet, a-t-elle fait valoir, "c'est d'abord plus de libertés" mais aussi "plus de menaces sur la sécurité". Jusqu'ici, pourtant, les fournisseurs d'accès rechignaient à faire la police sur les sites qu'ils hébergent. "Au début, ça a été "niet", mais leur attitude évolue, assure Christian Aghroum, chef de l'OCLCTIC. On travaille avec eux." Le blocage prendrait la forme de pages devenant inaccessibles à l'internaute.

La tâche paraît cependant bien délicate, les sites délictueux pouvant être hébergés depuis l'étranger. Sur 14 465 signalements recensés en 2007 par des internautes, auprès de la plate-forme mixte police-gendarmerie ouverte il y a quelques années sur la pédophilie, seuls 308 signalements concernaient des sites hébergés en France, contre 1 552 à l'étranger (le reste des signalements correspondant à des redondances).

Bien que traqués et interdits, les sites pédopornographiques n'ont ainsi pas disparu. "Ils sont souvent éphémères. Lorsqu'ils sont fermés, ils se reconstituent le lendemain sous un autre nom de domaine", admet Karine Beguin, chef du département de surveillance de l'Internet à la division cybercriminalité de la gendarmerie.

Dans le domaine, à part, des courses et des jeux, les digues imaginées par la France pour préserver son monopole paraissent presque dérisoires. Les fournisseurs d'accès ayant refusé tout net de bloquer les sites, la police traque toutes les formes de publicité pour tenter de réduire l'explosion du jeu sur la Toile. Elle a remporté une première manche avec la condamnation, en mars 2007, du patron de casinos Patrick Partouche à douze mois de prison avec sursis et 40 000 euros d'amende pour avoir prêté son nom à un site de poker basé à Gibraltar, mais la bataille est loin d'être gagnée.

ACCORDS INTERNATIONAUX

Le gouvernement promet de nouvelles mesures, dont le doublement du nombre de "cyber-enquêteurs". En septembre 2008, la plate-forme de signalements concernera tout type de malversations sur Internet, y compris l'escroquerie. La décision de fermer un site va être simplifiée. "Aujourd'hui, il existe une procédure juridique assez longue, après enquête et condamnation, mais désormais, dès qu'il y a aura constatation, on pourra intervenir", explique François Jaspard, inspecteur général de la police nationale et maître d'oeuvre du plan de lutte contre la cybercriminalité.

Dans le cadre d'une procédure judiciaire, la géolocalisation des utilisateurs d'Internet deviendra possible. Et de nouvelles formes d'incrimination vont être créées : l'usurpation

d'identité sur Internet sera ainsi bientôt un délit passible d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

La France compte aller plus loin et demander la mise en place d'accords internationaux pour permettre les cyberperquisitions, la perquisition à distance informatique, sans qu'il soit nécessaire de "demander au préalable l'autorisation du pays hôte du serveur".

Isabelle Mandraud

SCIENCES

Compte rendu

Le mystère de la disparition des abeilles reste entier

LE MONDE | 18.02.08 |

Ce n'est pas la solution définitive au mystère des disparitions d'abeilles, mais une "brique supplémentaire" dans la connaissance du phénomène, selon Philippe Vannier, directeur de la santé animale à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa). L'Afssa a publié, vendredi 15 février, les résultats d'une étude menée pendant trois ans sur 120 colonies d'abeilles, réparties dans cinq départements (Eure, Gard, Gers, Indre et Yonne). L'objectif était de tenter de quantifier et d'expliquer les importantes mortalités d'abeilles signalées par de nombreux apiculteurs depuis le milieu des années 1990.

Plusieurs causes peuvent être envisagées : maladies, parasites, mauvaises pratiques apicoles ou exposition aux pesticides - les abeilles manquant d'enzymes de détoxification. L'usage de l'insecticide Gaucho, incriminé par les apiculteurs, est suspendu depuis 1999 sur le tournesol et depuis 2004 sur le maïs. Le Régent (fipronil), également suspecté, est suspendu depuis 2004.

Les ruches ont été visitées quatre fois par an entre 2002 et 2005. Or, aucun effondrement de population n'a été constaté. La mortalité est restée inférieure à 10 %, un taux jugé normal. Elle découlerait des maladies ou des parasites. Une affection comme la loque a causé une disparition rapide des colonies touchées. La mort a été différée quand le parasite *Varroa destructor*, a été repéré dans la ruche.

Selon l'Afssa, les pratiques apicoles sont déterminantes. Même s'ils savaient qu'un biais serait introduit dans leur étude, les scientifiques ont choisi de conseiller les apiculteurs sur les traitements à suivre, en particulier pour éradiquer le *Varroa*, ce qui pourrait expliquer la faible mortalité constatée.

Dans le même temps, l'étude met en évidence la présence de nombreux pesticides dans les ruches, à des doses extrêmement faibles. Au total, 41 molécules chimiques ont été recherchées, dont le fipronil et l'imidaclopride, la molécule active du Gaucho. Aucune relation statistique significative entre la présence de résidus et les mortalités n'a été mise en évidence.

Des échantillons d'abeilles, de cire, de pollen et de miel ont été analysés. Ils ont été considérés comme positifs quand la valeur dépassait la limite de détection. Parmi les échantillons de pollen analysés, 57,3 % ont dépassé la limite de détection pour l'imidaclopride. Les échantillons positifs contenaient en moyenne 0,92 microgrammes par kg (1 microgramme égale 0,000 000 001 kilo). 29,7 % des échantillons de miel contenaient de l'imidaclopride, à hauteur en moyenne de 0,73 microgramme par kg. 26,2 % des abeilles analysées en contenaient également.

"ÉLÉMENTS OBJECTIFS"

D'autres pesticides ont été détectés. Parmi eux, le fipronil (12,4 % des échantillons de pollen) ou le lindane, pourtant interdit. Le coumaphos a aussi été repéré (dans 8,5 % des échantillons de miel, et 4,6 % des abeilles). Cet acaricide est utilisé par les apiculteurs pour lutter contre le *Varroa*, dans des quantités trop importantes, estime l'Afssa, qui y voit une explication possible de l'affaiblissement des reines rapporté par les apiculteurs.

Pour Philippe Vannier, ces résultats ne peuvent être extrapolés et ne permettent pas de trancher sur l'impact des pesticides présents dans l'environnement sur la santé des abeilles, ou sur les éventuelles synergies entre pesticides et maladies. *"Ils n'ont de valeur que pour l'échantillon considéré, qui est faible, affirme le scientifique. Mais (l'étude) apporte des éléments objectifs et précis dans un dossier où ils font défaut."*

Gaëlle Dupont

CULTURE / ECONOMIE

Enquête

Le piratage lamine les ventes de DVD

LE MONDE | 21.02.08

La France vilain petit canard ? C'est le seul pays en Europe qui voit son marché de la vidéo s'effondrer depuis trois ans, alors que ses voisins affichent des résultats positifs. La chute des ventes de DVD dans l'Hexagone est telle que ce marché a perdu un quart de sa valeur en trois ans. En 2007, elle s'est encore établie à - 10 % en volume (88,7 millions de DVD vendus) et - 11 % en valeur (à 1,49 milliard d'euros).

Ces mauvais résultats, comparables à ceux du CD, s'expliquent essentiellement par le piratage sur Internet, dont la France reste le champion européen : l'an dernier, le nombre de films téléchargés illégalement (plus de 100 millions) a dépassé celui des ventes de films en DVD (81 millions, en incluant les séries télévisées).

Quand la vidéo trinque, c'est le cinéma qui risque d'en souffrir puisque l'industrie du DVD contribue de manière significative au financement de la production cinématographique française. Le DVD représente souvent 25 % du préfinancement d'un film et contribue, parfois, jusqu'à 50 % de son amortissement.

Selon Philippe Bastard de Crisnay, président du Syndicat de l'édition vidéo numérique (SEVN), la chute du marché en 2007 s'explique par la conjugaison de deux facteurs : à la fois un manque de films très porteurs au cours du premier semestre et un désintérêt, nouveau, pour les DVD hors films (avec un très fort ralentissement des ventes de séries télévisées ainsi qu'une sérieuse baisse des DVD humour et musique).

La chute peut-elle s'enrayer ? Le président du SEVN reste relativement optimiste, à condition d'attaquer le mal à la racine. Ce qui passe par des moyens beaucoup plus efficaces de lutte contre la piraterie. Ce que promet la récente panoplie de mesures suggérées par le rapport de Denis Olivennes, le patron de la Fnac, et reprises par le gouvernement dans ses accords signés avec toutes les parties concernées (dont les fournisseurs d'accès à Internet), le 23 novembre 2007. Toutefois, ces avancées, comme le futur mécanisme d'avertissement et de sanction des internautes ou les techniques de reconnaissance de contenus, nécessitent le vote d'une loi et ne devraient pas être efficaces avant l'automne.

De plus, face à la crise que traverse la vidéo, les pouvoirs publics se sont engagés, dans le cadre des accords liés au rapport Olivennes, à satisfaire une demande ancienne des éditeurs de DVD : raccourcir le délai entre la sortie d'un film en salles et son exploitation en vidéo. Des négociations sont en cours entre exploitants cinématographiques et éditeurs vidéo pour que ces derniers puissent vendre des films en DVD quatre mois et non plus six mois - comme aujourd'hui - après leur sortie en salles. Ce délai de six mois est le plus long d'Europe, alors que le nombre de films sortis en salles en France (600 par an) y est le plus élevé.

Le SEVN est convaincu que l'intérêt du public sera moins émoussé si le film sort plus rapidement en vidéo. Là encore, une telle réforme pourrait prendre du temps : sa concrétisation doit intervenir au plus tard en juin 2009.

Enfin, la vidéo à la demande sur Internet, sur laquelle bien des espoirs sont fondés, peine à s'imposer. Le chiffre d'affaires réalisé l'an dernier s'est établi à 31 millions d'euros (un peu plus de 2 % du marché total) contre 54 millions espérés.

Le groupe japonais d'électronique Toshiba a, par ailleurs, confirmé mardi 19 février qu'il abandonnait le HD-DVD. Le Blu-ray développé par Sony, format concurrent, va donc devenir la norme mondiale en matière de support haute définition - la définition de l'image est 5 fois supérieure à celle du DVD. Le Blu-ray avait été adopté par la majorité des studios hollywoodiens.

Nicole Vulser

JUSTICE / SOCIETE

La rétention de sûreté est validée, mais encadrée

LE MONDE | 22.02.08

le Conseil constitutionnel a donné tort à tout le monde, jeudi 21 février, en rendant sa décision sur la rétention des criminels dangereux. Il récuse l'argument principal des députés et sénateurs socialistes qui l'avaient saisi, en estimant que le placement à vie des auteurs de crime, après leur peine de prison, dans un centre de rétention de sûreté, est possible, car il n'est ni une peine ni une sanction. Il valide la création des nouveaux "*centres socio-médico-judiciaires*" par la loi présentée par la garde des sceaux, Rachida Dati. Mais il en limite aussitôt la portée, en rendant la loi guère applicable avant quinze ans. Le Conseil constitutionnel sanctionne ainsi tous les efforts déployés par le gouvernement et la majorité pour permettre son application immédiate.

"Cette mesure de placement dans un centre de soins des criminels dangereux à la fin de leur peine constitue une avancée considérable", a expliqué Mme Dati. Le dispositif prévoit l'enfermement, à leur sortie de prison, de criminels condamnés à plus de quinze ans de réclusion (viol, homicide...) et considérés encore dangereux. A une condition : la cour d'assises devra avoir "expressément prévu" lors de son verdict que la personne pourra "faire l'objet à la fin de sa peine d'un réexamen de sa situation en vue d'une éventuelle rétention de sûreté".

Cette condition avait été imposée au gouvernement par le Conseil d'Etat. Elle écartait l'application immédiate de la loi. Le projet de loi présenté à l'Assemblée nationale ne prévoyait donc pas de dispositions rétroactives. Elles ont toutefois été réintroduites par amendement gouvernemental, sous la pression de l'Elysée, de députés UMP et d'associations de victimes.

Le Conseil constitutionnel a rappelé le principe de la non-rétroactivité de la loi pénale la plus dure : "*Eu égard à sa nature privative de liberté, à la durée de cette privation, à son caractère renouvelable sans limite et au fait qu'elle est prononcée après une condamnation par une*

juridiction", la rétention de sûreté "ne saurait être appliquée à des personnes condamnées avant la publication de la loi ou faisant l'objet d'une condamnation postérieure à cette date pour des faits commis antérieurement".

Pour Dominique Rousseau, professeur de droit constitutionnel, *"cela signifie que la mesure de sûreté ne peut être rétroactive, même si le Conseil se garde d'employer le mot".*

"UNE PERPÉTUITÉ QUI N'EST PAS DÉPENDANTE D'UNE INFRACTION COMMISE"

Les membres du Conseil – qui siégeaient à huit, en l'absence de Jacques Chirac, Valéry Giscard d'Estaing et de Pierre Joxe – ont validé la loi en l'assortissant d'une réserve importante. Les juges qui placeront l'ancien détenu dans un centre de sûreté devront *"vérifier que la personne condamnée a effectivement été mise en mesure de bénéficier, pendant l'exécution de sa peine, de la prise en charge et des soins adaptés au trouble de la personnalité dont elle souffre"*. Cette réserve pourrait devenir une arme importante pour les avocats des détenus si les soins psychiatriques ne s'améliorent pas dans les prisons.

Mme Dati a constaté que la loi ne pouvait plus s'appliquer *"aux psychopathes qui ont été condamnés et qui sont actuellement détenus"*. Mais la garde des sceaux s'est félicité que *"ces personnes pourraient être placées en rétention de sûreté si elles violent les obligations nouvelles imposées par la loi liées à la surveillance judiciaire à leur sortie de prison"*.

Car le Conseil constitutionnel a validé le principe de la *"surveillance de sûreté"* qui s'appliquera aux détenus qui sortiront de prison dès sa promulgation. Ces condamnés, qui sortiraient sous bracelet électronique mobile, avec l'obligation de pointer dans un commissariat ou de se soigner, seraient placés dans un centre de rétention de sûreté s'ils ne respectent pas ces mesures.

"Je suis satisfait que le texte ne soit pas rétroactif, mais on a inventé une perpétuité qui n'est pas dépendante d'une infraction commise", regrette le bâtonnier de Paris, Christian Charrière-Bournazel, qui avait déposé des observations avec les organisations d'avocats et l'Union syndicale des magistrats.

De l'autre côté, Jean-Pierre Escarfail, président de l'association pour la protection contre les agressions et crimes sexuels, note *"un progrès par rapport à la situation actuelle"*, mais reste sceptique devant *"une solution partielle, pratiquement sans application immédiate"*.

Alain Salles

Réserve

Tout en la validant, le Conseil constitutionnel a émis une réserve sur la partie de la loi Dati concernant la *"déclaration d'irresponsabilité pénale pour cause de trouble mental"*, qui permettra au juge d'instruction de renvoyer un auteur de crime déclaré irresponsable devant une juridiction. Ce dispositif remplace le non-lieu pour troubles psychiatriques. Le Conseil a jugé que *"la mention au casier judiciaire de la déclaration d'irresponsabilité pénale, qui ne revêt pas le caractère d'une sanction, porte une atteinte excessive à la protection de la vie privée sauf dans le cas où des mesures de sûreté ont été prononcées à l'encontre de l'intéressé"*.

CONSOMATION

Qui blâmer pour le prix des aliments ?

LE MONDE | 25.02.08

Il ne s'agit que de quelques produits, mais la "liste noire" fait grand bruit. Le mensuel *60 millions de consommateurs*, dans son édition paraissant mardi 26 février, fait état de hausses de prix fulgurantes dans les beurres, camemberts, pâtes, yaourts ou pains de mie, allant de 5 % à... 48 %.

L'observatoire de l'Institut national de la consommation (INC), dont le magazine publie l'enquête, a comparé les prix, entre novembre 2007 et janvier 2008, de 1 055 références : près de la moitié ont augmenté, dont 200 de plus de 10 %. Le cabinet Nielsen Panel, lui, a publié récemment des chiffres globaux (*Le Monde* du 22 février), avec + 2,39 % en janvier, quatrième mois consécutif de hausse.

Depuis plusieurs mois, les professionnels alertaient sur la future hausse des prix alimentaires dans les rayons, qui devait suivre l'envolée des cours des matières premières agricoles en 2007, blé et lait en tête. On y est, mais les augmentations constatées posent question. *"La flambée des matières premières ne peut justifier des hausses d'une telle ampleur, et cela a continué en février, souligne Marie-Jeanne Husset, la directrice de la rédaction du mensuel. Le prix du lait ne représente que le tiers du prix final du yaourt. Comment expliquer que certains yaourts aient augmenté de 40 % ?"*

Les intermédiaires se renvoient la balle. Les industriels de l'agroalimentaire estiment indispensable de répercuter la hausse de leurs coûts de production, et ont, du moins les géants comme Danone, réussi à faire passer leurs augmentations de tarifs. Mais les distributeurs jugent certaines demandes injustifiées, reprochant aux fabricants de profiter de la situation. La critique ne manquera pas d'être retournée à la grande distribution, vu la hausse des prix de certains produits dans les rayons.

"Il y a une manipulation dans le discours des industriels et des distributeurs", tranche M^{me} Husset. En bref, pour les deux camps, l'objectif est clair : conserver, voire améliorer, leurs marges, malgré le contexte.

Le secrétaire d'Etat à la consommation Luc Chatel a affirmé, dimanche, qu'on ne pouvait accepter de telles hausses : *"La concurrence doit mieux jouer en France."* Mais les associations de consommateurs doutent de l'impact de la loi Chatel, qui entre en vigueur au 1^{er} mars. *"Il n'y aura pas de baisse des prix sans transparence des tarifs auxquels les produits sont vendus aux distributeurs. Ils devraient être rendus publics"*, explique Christian Huard, président de la fédération ConsoFrance, cité par l'AFP.

Aux deux bouts de la chaîne, on s'inquiète. Les consommateurs de devoir payer plus, les agriculteurs d'être tenus responsables de cette hausse, alors que le blé, comme ils aiment à le rappeler, ne compte que pour 5 % dans le coût de fabrication d'une baguette. Au Salon de l'agriculture, ils rappellent que certes leurs revenus sont en hausse, mais que cette amélioration fait suite à des années de baisse, qui n'ont pas eu d'impact dans les rayons.

A la lecture de la "liste noire", les éleveurs de cochons, qui traversent une crise sans précédent, ne vont pas décolérer. On y trouve aussi du jambon, alors que les prix du porc ont baissé en 2007 !

Laetitia Clavreul

SANTE PUBLIQUE

L'interdiction de fumer dans les lieux publics a entraîné une diminution du nombre d'infarctus

LE MONDE | 25.02.08 | 15h49 • Mis à jour le 25.02.08 | 15h50

Transmises vendredi 22 février au ministère de la santé, les dernières données de l'indicateur mensuel du tabagisme font apparaître une baisse de l'ordre de 15 % de l'incidence des infarctus du myocarde et des accidents vasculaires cérébraux. Ce phénomène semble être directement lié aux mesures d'interdiction de fumer dans les lieux publics, entrées en vigueur le 1^{er} janvier.

Le même indicateur n'avait pas mis en évidence une telle réduction après les mesures d'interdiction prises à compter du 1^{er} février 2007, qui ne concernaient pas les cafés et restaurants. L'indicateur utilisé a été mis au point par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), l'Institut de veille sanitaire (InVS), l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT), l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) et la Direction générale de la santé. Il est constitué d'une série de paramètres sanitaires concernant l'exposition à la fumée du tabac, le tabagisme et ses conséquences sur la santé.

Les mesures prises il y a un an ont entraîné une baisse de 80 % de l'exposition aux particules fines dans les lieux concernés. Elles ont en revanche été sans effet sur les ventes de cigarettes et pratiquement sans conséquence sur le nombre des sevrages tabagiques. Aucun effet mesurable n'avait pu être mis en évidence par les indicateurs de santé publique. Tel n'est pas le cas depuis le 1^{er} janvier et l'interdiction de fumer dans les cafés, hôtels, restaurants ou discothèques.

"Nous observons dans ces établissements une amélioration de l'ordre de 80 % sur les indicateurs d'exposition, explique le professeur Bertrand Dautzenberg (service de pneumologie-réanimation, groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière, Paris), chargé de coordonner la surveillance dans ce domaine. Alors que plus de la moitié des locaux visités dépassaient le taux maximum de particules fines admis pour la qualité de l'air des villes, il n'y a plus que 12 % de dépassements. Ceci témoigne que la fumée du tabac était bien la principale cause de pollution de ces locaux par les particules fines."

"ENCOURAGEMENT DE TAILLE"

Le professeur Dautzenberg ne cache pas sa surprise devant l'impact de ces mesures sur la santé publique : une diminution très significative - entre 11 % et 19 % - des admissions hospitalières pour infarctus du myocarde. Ce phénomène a récemment été mis en évidence en Italie, où il est interdit de fumer dans les lieux publics depuis 2005.

Les spécialistes français notent également une baisse, dans les mêmes proportions, des taux d'admissions aux urgences pour accident vasculaire cérébral, ainsi qu'une diminution de la fréquence des symptômes respiratoires et oculaires des salariés du secteur de l'hôtellerie-restauration. Pour surprenant qu'il soit par sa rapidité, le phénomène est aisément explicable, l'inhalation active ou passive de la fumée de tabac ayant pour effet de modifier certains paramètres de la coagulation sanguine et de faciliter la création de thromboses.

Les spécialistes estiment que les autres bénéfices, concernant les affections respiratoires et les cancers broncho-pulmonaires, ne pourront être mis en évidence que plus tard. Les effets des nouvelles mesures sur le sevrage tabagique (estimés via les appels à Tabac Info Service, le nombre de nouveaux malades en consultations de tabacologie et le recours aux produits d'aide à l'arrêt) sont en revanche peu évidents.

"Il est essentiel de confirmer dans les deux mois qui viennent le bénéfice pour la santé cardiovasculaire des Français, souligne le professeur Dautzenberg. En toute hypothèse, ces résultats constituent un encouragement de taille pour que nous continuions à appliquer strictement les mesures en vigueur dans tous les secteurs."

Ces données devront être prises en compte par les acteurs de la réflexion menée, à la demande de Nicolas Sarkozy, sur d'éventuels assouplissements - réclamés par les buralistes -

des nouvelles dispositions interdisant la consommation de tabac dans tous les lieux publics, y compris les espaces où il est vendu.

Jean-Yves Nau

CULTURE

Les frères Coen, Daniel Day-Lewis et Marion Cotillard, breton des Oscars LE

MONDE | 25.02.08 |

Deux semaines après la fin de la grève des scénaristes, dimanche 24 février, la remise des Oscars par l'Academy of Motion Picture Arts and Sciences a bien eu lieu au Kodak Theatre de Los Angeles (Californie). Une cérémonie avec des vainqueurs attendus - l'Oscar du meilleur film, le plus convoité, est allé au thriller de Joel et Ethan Coen, *Non, ce pays n'est pas pour le vieil homme*, et celui de meilleur acteur à l'Irlandais Daniel Day-Lewis, pour son interprétation d'un baron du pétrole dans *There Will Be Blood*, de Paul Thomas Anderson.

Mais ces 80^{es} Oscars ont offert une belle surprise au cinéma français : c'est Marion Cotillard qui a remporté l'Oscar de la meilleure actrice pour son interprétation d'Edith Piaf dans *La Môme*, d'Olivier Dahan, presque un demi-siècle après le précédent unique de Simone Signoret.

Didier Lavergne partage avec Jan Archibald l'Oscar du meilleur maquillage pour leur transformation du visage de Marion Cotillard dans *La Môme*. Un autre Français, Philippe Pollet-Villard, remporte l'Oscar du meilleur court métrage d'animation pour *Le Mozart des pickpockets*, un petit film désopilant sur un voleur aussi précoce qu'ingénieux, déjà récompensé par un César. "Thank you", a déclaré le jeune réalisateur visiblement ému, qui s'est excusé de ne pas parler l'anglais et a conclu en français : "A bientôt, pour un film plus grand !"

"REVENIR À LA LUMIÈRE"

Les frères Coen ont également remporté l'Oscar du meilleur scénario pour leur adaptation du roman de Cormac McCarthy, tandis que l'acteur Javier Bardem est reparti avec celui du meilleur second rôle masculin, toujours pour *Non, ce pays n'est pas pour le vieil homme*. L'acteur a remercié sa mère et l'Espagne, en espagnol. La Britannique Tilda Swinton a été récompensée comme meilleur second rôle féminin pour *Michael Clayton*, de Tony Gilroy.

Diablo Cody, une ancienne strip-teaseuse qui s'est reconvertie dans l'écriture, a reçu l'Oscar du meilleur scénario original pour *Juno*, l'histoire d'une adolescente qui tombe enceinte. A noter que, curieusement, ce film au budget modeste largement récompensé, samedi 23 février, aux Spirits Awards du cinéma indépendant (meilleur film pour le réalisateur Jason Reitman, meilleur scénario pour Diablo Cody, et meilleure actrice pour Ellen Page), a déjà engrangé 130 millions de dollars de recettes en salles, le meilleur résultat de tous les titres en compétition aux Oscars dans la catégorie de meilleur film.

Ratatouille, de Brad Bird, qui met en scène un rat amateur de cuisine française, a battu *Persepolis*, de Marjane Satrapi et Vincent Paronnaud, dans la catégorie du meilleur film d'animation. Face à *Katyn*, d'Andrzej Wajda, ou *Mongol*, premier film présenté par le Kazakhstan, c'est l'Autriche qui a remporté pour la première fois la catégorie de meilleur film étranger avec *Les Faussaires*. Réalisé par Stefan Ruzowitzky, il raconte l'histoire vraie de faussaires juifs recrutés par les nazis dans les camps de la mort.

Le vainqueur de la catégorie des documentaires a apporté le seul commentaire politique de la soirée. Dans *Taxi to the Dark Side*, Alex Gibney examine la pratique de la torture en

Afghanistan, en Irak et à Guantanamo. "*Espérons que nous pouvons changer ce pays de cap, quitter les ténèbres et revenir à la lumière*", ont déclaré les documentaristes qui ont battu le trublion de service, Michael Moore, nommé pour *Sicko*, son film sur l'assurance santé.

Claudine Mulard

Les principaux vainqueurs

Meilleur film : *No country for old men*, de Joel et Ethan Coen.

Meilleur acteur : Daniel Day-Lewis (*There Will Be Blood*, de Paul Thomas Anderson).

Meilleure actrice : Marion Cotillard (*La Môme*, d'Olivier Dahan).

Meilleur réalisateur : Joel et Ethan Coen.

Meilleur second rôle masculin : Javier Bardem (*No country for old men*).

Meilleur second rôle féminin : Tilda Swinton (Michael Clayton, de Tony Gilroy).

Meilleur film étranger : *Les Faussaires*, de Stefan Ruzowitzky (Autriche).

Meilleur film d'animation : *Ratatouille*, de Brad Bird.

Meilleur scénario original : *Juno*, de Diablo Cody.

Meilleur documentaire : *Taxi to the Dark Side*, d'Alex Gibney.